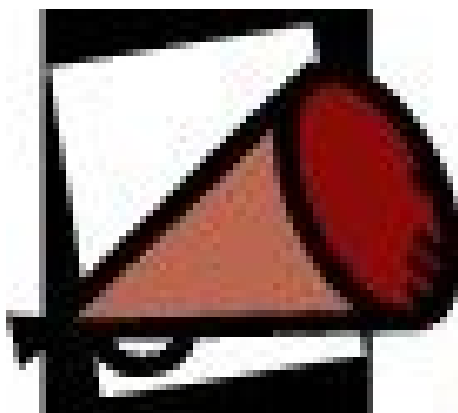


<https://www.pressegauche.org/COVID-19-Reouverture-des-etablissements-scolaires-la-securite-avant-tout-et-en>



COVID-19 - Réouverture des établissements scolaires : la sécurité avant tout et en tout temps (FAE)



- Communiqués -
Date de mise en ligne : lundi 11 mai 2020

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 11 mai 2020 - Aujourd'hui marque le retour en classe de certains élèves des régions de l'Outaouais, de Québec et de Granby, et ce, conformément au plan de réouverture graduelle des établissements scolaires présenté le 27 avril dernier par le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge. La Fédération autonome de l'enseignement (FAE), déterminée plus que jamais à défendre le droit des enseignantes et enseignants et celui de leurs élèves de bénéficier d'un environnement de travail et d'apprentissage sécuritaire, appelle les profs qui retourneront en classe aujourd'hui à la plus grande prudence. Les mesures de sécurité nécessaires doivent avoir toutes été mises en place et être appliquées rigoureusement, et ce, sans exception. D'ailleurs, la FAE tient à rappeler qu'encore une fois, tout comme dans le réseau de la santé et des services sociaux, ce sont majoritairement des femmes qui seront à pied d'oeuvre aujourd'hui et qui portent le poids de cette rentrée scolaire inhabituelle décidée par le premier ministre François Legault.

« Alors que la pandémie de COVID-19 sévit toujours au Québec, qui demeure la province la plus affectée au Canada, les enseignantes et enseignants qui retournent en classe aujourd'hui ont travaillé d'arrache-pied la semaine dernière dans des conditions particulièrement difficiles. En effet, les délais trop courts fixés par le gouvernement de François Legault pour rouvrir certaines écoles dès le 11 mai ont exercé une pression énorme sur les profs. Tout comme la FAE, les représentantes et représentants des syndicaux locaux ont exigé, pour les profs, leurs élèves ainsi que pour les familles de ceux-ci, que les écoles soient sécuritaires. Je veux témoigner de ma solidarité avec les enseignantes et enseignants du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais (SEO), du Syndicat de l'enseignement de la région de Québec (SERQ) et du Syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska (SEHY), syndicats affiliés à la FAE, qui seront au front dès ce matin », mentionne Sylvain Mallette, président de la FAE.

La FAE rappelle aussi que le matériel de sécurité doit être présent et disponible en quantité suffisante et en tout temps. De plus, il n'appartient pas aux profs de suppléer au manque de matériel. La FAE invite également les enseignantes et enseignants qui, s'ils constatent des situations anormales qui mettent en danger leur sécurité ou celle de leurs élèves jeunes ou adultes, à en informer leur syndicat local ainsi que la FAE le plus rapidement possible par l'intermédiaire de la plateforme « Ça cloche ? Dites-le-nous. » au <https://cacloche.lafae.qc.ca>. Les suivis requis seront effectués dans les plus brefs délais. La FAE et ses syndicats affiliés continueront d'analyser l'évolution de la situation de manière à s'assurer que les droits des enseignantes et enseignants en matière de santé et de sécurité sont respectés.

Droit de refus

Dans le respect des obligations qui lui incombent, la FAE rappelle enfin que, selon la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST), la commission scolaire a la responsabilité de s'assurer que le milieu de travail est sécuritaire. Une travailleuse ou un travailleur a le droit de refuser d'exécuter un travail qui présente un danger pour lui ou elle ou pour une autre personne. Cependant, conformément aux dispositions prévues à la Loi, l'exercice de ce droit individuel doit se faire dans le respect de certaines règles qu'il importe de respecter. Ainsi, une enseignante ou un enseignant qui souhaite exercer un droit de refus doit communiquer avec ses représentantes et représentants de son syndicat local.